



Watermael-Boitsfort
Watermaal-Bosvoorde

Réunion de quartier Futaie, Dries & Van Becelaere

27 septembre 2022



Ce document contient :

- La présentation du Collège (pages 2-6)
- Les grands thèmes abordés (pages 7-9)
- Les questions reçues par écrit & réponses apportées par le collège (pages 10-24)

Présentation du Collège

WATERMAEL-BOITSFORT / WATERMAAL-BOSVOORDE



RÉUNIONS DE QUARTIER WIJKVERGADERINGEN 2022



Quartiers
Wijken
Dries – Futaie
Van Becelaere
27.09.2022

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVIN.E.S
HET COLLEGE VAN BURGEMEESTER EN SCHEPENEN

 Olivier Deleuze Bourgmestre – Burgemeester Sat. civ., Personnel, SUPPE, Prévention, SEMJA, Tutelle CPAS, Diversité & Équité des chances, Droits des femmes – Burgerlijke Stand, Personnel, OPMW, Preventie, Toezicht op het OCMW, Diversiteit en Gelijke kansen, Vrouwrechten	 Benoît Thielemans Logement et Bâtiement publics – Hervorming van Openbare gebouwen	 Marie-Noëlle Stassart Urbanisme, Aménagement du territoire, Voiries et Mobilité – Stedenbouw, Ruimtelijke ordening, Wegen en Mobiliteit
 Odile Bury 1 ^{er} échovine – 1 ^e schepen Transitions, Environnement, Régions, Information, Informatique, Jeunesse, Solidarité internationale et Bien-être animal – Transitie, Landbouw, Milieu, Informatie, Informatica, Jeugd, Internationale solidariteit en Dienstvoering	 Jean-François de Le Hoye Finances, Culture, Sports et Santé, Judiciaire et Population – Financien, Sport en Gezondheid, Juridische zaken, Bevolking en Bestuur	 Daniel Soumillion Culture et Patrimoine – Cultuur en Patrimonium
 Hang Nguyen Enseignement, Petite enfance, Vie sociale et quartier, Vie économique et Amélioration – Onderwijs, Kinderopvang, Sociaal Leven en Samen, Economisch Leven, Europese Relaties	 Cathy Clerbaux Participation, Énergie, Espaces verts et Proximité publique – Participatie, Énergie, Groene ruimten en Openbare ruimte	 David Leisterh Président du CPAS – Voorzitter van het OCMW

WELCOME BACK!

- COVID et crise ukrainienne, finances communales sous pression / COVID en de Oekraïense crisis, gemeentelijke financiën onder druk
- C'est reparti de plus belle en convivialité et beaux projets! / Het is weer terug met meer gezelligheid en mooie projecten!
- L'accueil des personnes réfugiées fut et est incroyable, merci! / De ontvangst van de vluchtelingen was en is ongelooflijk, dank u!
- Difficultés pour toutes les communes directement impactées / Moeilijkheden voor alle rechtstreeks getroffen gemeenten
- Organisation doublée d'événements et de fêtes communales et citoyennes! / Gemeentelijke en burgerlijke evenementen en vieringen! 🇪🇺



Permanence du Bourgmestre sans rendez-vous
Mercredi – 16:00 > 18:00 (excepté durant les congés scolaires)
Permanentie van de Burgemeester zonder afspraak
Woensdag – 16:00 > 18:00 (behalve tijdens de schoolvakantie)

ESPACES PUBLICS – MOBILITÉ

OPENBARE RUIMTEN - MOBILITEIT

- Travaux RER / GEN-Werken
- Avenue des Coccinelles / Onze-Lieve-Heersbeestjeslaan
- Extension des zones bleues / Uitbreiding van de blauwe zones



I. Olivier Deleuze, bourgmestre

Nous semblons être sortis de la pandémie. Toutefois, il faut rester prudent : nous ne sommes pas à l'abri d'une recrudescence durant l'hiver. Néanmoins, la vie a repris et l'on ne peut que s'en féliciter car cela a permis de réorganiser des activités et des événements culturels. À peine sortis de cette crise, nous en découvrons une autre, celle liée à la guerre en Ukraine qui engendre une augmentation très importante des coûts de l'énergie et par ricochet, une augmentation du coût de la vie. Nous devons être conscients que nous allons affronter des temps difficiles. Nous avons besoin de solidarité et d'être ensemble.

II. Marie-Noëlle Stassart, échevine de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, des Voiries et de la Mobilité

En ce qui concerne les **travaux RER**, ils devraient se terminer en 2025. Il y aura la poursuite de la tranchée couverte le long de la rue des Archives (entre les avenues des Lucanes et des Criquets), la pose du mur anti-bruit rue des Archives, la construction des plateformes ferroviaires, des quais et les aménagements SNCB...

En ce qui concerne les **zones bleues**, il existe 11 zones. Votre quartier est en partie inclus dans la zone 1. Avec l'extension des zones bleues, une petite dizaine de rues y ont été ajoutées. De manière générale, les zones bleues ont été instaurées pour favoriser la rotation des voitures et également pour favoriser d'autres modes de déplacement. Au niveau des rues limitrophes aux différentes zones bleues, la situation n'est pas toujours bien acceptée, ce qui entraîne des mécontentements. Nous sommes en train d'analyser toutes les suggestions qui ont été émises afin d'adapter les nouvelles extensions.

Primes
Premies



Enseignement / Onderwijs



3 étapes / 3 stappen

- Inventaire des mesures prises / Inventaris van de genomen maatregelen
- Mesures d'atténuation / Verzachende maatregelen
- Mesures d'adaptation / Aanpassingsmaatregelen



Champ d'application / Toepassingsgebied

- L'administration communale / Het gemeentebestuur
- Les asbl et les écoles communales / De gemeentelijke vzw en scholen
- Le territoire / Het grondgebied

Temporalité / Planning

- Fin 2023 / Eind 2023
- Mais on attend pas pour mettre en œuvre ce qui peut l'être rapidement! / Maar we wachten niet om uit te voeren wat snel kan worden uitgevoerd!

Pour être informé / Om op de hoogte te zijn:
transition@wb1170.brussels - transitie@wb1170.brussels

III. Hang Nguyen, échevine de l'Enseignement, Petite Enfance, Vie sociale et Seniors, Vie économique, Relations européennes

Soulignons la richesse de l'enseignement offert dans les écoles communales de Watermael-Boitsfort. L'apprentissage du néerlandais précoce, commencé à la rentrée scolaire 2020, est présent dans toutes les écoles et permet aux élèves dès la 3^e maternelle de découvrir cette seconde langue. L'école Les Cèdres est la première à dispenser des cours en immersion (50 % des enseignements sont en néerlandais) dès la 3^e année de maternelle. Ce projet donnera les acquis nécessaires pour que les jeunes puissent continuer l'immersion à l'établissement secondaire La Brise. Les écoles ont beaucoup d'atouts à offrir : pédagogie active, séances de piscine dès la 3^e maternelle, projet sport +, nombreuses activités extra-scolaires...

Par ailleurs, le service de la **Vie économique** de Watermael-Boitsfort soutient les commerces locaux actifs sur le territoire de Watermael-Boitsfort qui s'impliquent dans une dynamique de quartier en leur donnant la possibilité de bénéficier d'une prime. Par ce biais, la Commune veut encourager les commerces, dynamiser les quartiers et fédérer les commerces du quartier. Enfin, pour soutenir les nouveaux commerçants qui s'installent, ceux-ci peuvent bénéficier d'une prime « visibilité », ils peuvent remplir un formulaire et ainsi se voir offrir un encart publicitaire dans le périodique communal 1170. Plus d'info sur le site internet du Syndicat d'Initiative : <https://siwb1170.brussels>.

IV. Odile Bury, échevine de la Transition, Environnement, Hygiène, Information et Informatique, Jeunesse, Solidarités internationales, Bien-être animal

La Commune a lancé son **plan d'action pour le climat** afin d'analyser l'impact climatique des activités communales. Depuis 2004, les différentes majorités ont déjà travaillé sur la question permettant à la Commune d'être labellisé « commune éco dynamique ». Il s'agit à présent de renforcer encore le dispositif en mettant en place trois actions :

- faire un inventaire de ce qui a été accompli depuis 20 ans ;
- trouver des solutions pour diminuer les émissions de carbone (la création de la Recyclerie a permis par exemple de diminuer les émissions de carbone en permettant aux citoyens d'acheter des objets tant de seconde main que des objets créés à partir de matière recyclée tel que le tissu par exemple) ;
- trouver des solutions pour s'adapter principalement en matière énergétique.

Les personnes souhaitant avoir plus de renseignements sont invitées à envoyer un message à l'adresse transition@wb1170.brussels. Elles recevront dès lors régulièrement une newsletter spécialement dédiée à ces questions.



V. Cathy Clerbaux, échevine de la Participation, Énergie, Espaces verts et Propreté publique

La Commune a fait appel à une société afin que dans la nuit du 19 au 20 février 2021, un petit avion survole le territoire de Watermael-Boitsfort pour faire un relevé **thermographique** de l'ensemble des toitures. Cet inventaire a permis d'établir un état des lieux des déperditions de chaleur pour les toits des bâtiments et des sites survolés, avec une précision atteignant 40 cm. N'hésitez pas à consulter la page internet de notre site (watermael-boitsfort.actionair-environnement.com/index.php?lang=fr) afin de découvrir un aperçu global de la photographie thermique des toits de la commune vus du ciel, en savoir plus sur la thermographie aérienne, et demander les données précises pour votre habitation.

Par ailleurs, pour ceux que cela intéresserait, il est possible de bénéficier d'un **achat groupé d'énergie**. Nous vous conseillons de vous renseigner, uniquement si vous bénéficiez actuellement d'un tarif variable. Pour plus de renseignements, consultez notre site : www.watermael-boitsfort.be/fr/vivre-a-watermael-boitsfort/energie/achat_groupe_energie.

Afin de vivre ensemble dans une commune propre, nous avons mis en place plusieurs actions de **propreté publique**. Tout d'abord, nous avons changé les poubelles situées sur l'espace public en les équipant d'un couvercle afin d'empêcher les oiseaux de venir piocher dedans. Par ailleurs, nous avons aussi incité fortement les habitants à s'équiper de poubelles rigides (noires et orange) : des distributions gratuites sont organisées tous les mercredis et vendredis (de 14h à 16h). Nous vous rappelons que l'usage des poubelles rigides est obligatoire à Watermael-Boitsfort dès que le sac contient des déchets organiques, et que dès le 1^{er} mai 2023, il sera obligatoire dans la Région de Bruxelles-Capitale de trier ses déchets alimentaires. 3 123 poubelles noires et 2 584 poubelles orange ont été distribuées gratuitement aux riverains depuis le début de l'action. Nous avons également embauché deux responsables « prévention propreté » pour aider à faire le lien entre le service Propreté et les habitants : ils gèrent la déchetterie mobile et les campagnes de grand nettoyage qui ont lieu 2 fois par an (la campagne d'automne se déroule actuellement du 19/9 au 25/9. La commune est aidée par de nombreux ambassadeurs propreté (citoyens bénévoles qui grâce à leur énergie nous aident à garder notre commune propre). Nous les remercions chaleureusement.

Concernant **les arbres**, nous avons commencé un inventaire du patrimoine arboré. Vous avez peut-être vu les quatre « docteurs des arbres » qui sillonnent les rues et qui ont examiné chaque arbre. Pour l'instant, on a plus de trois mille arbres analysés. À plus long terme, chaque habitant pourra faire un petit zoom sur l'arbre dans sa rue et voir le type d'arbre, sa taille, sa vigueur, quelle est son stock de carbone et plein d'autres informations concernant son état de santé.



SPORT & SANTÉ / SPORT & GEZONDHEID



VI. Benoit Thielemans, échevin du Logement et des Bâtiments publics

Le 12 novembre prochain de 14h à 18h, la Commune organise en collaboration avec le CPAS une **bourse aux « idées logement »** à la Maison Haute. Le but consiste à partager des solutions pratiques pour mieux se loger avec moins d'énergie. Cette bourse réunira des acteurs communaux et régionaux du logement et de l'énergie capables de répondre à vos questions. Seront présents : les cellules « Énergie » et « Logement » du CPAS, la Recyclerie de Watermael-Boitsfort, Homegrade (la maison régionale du logement et de l'énergie), Inforgazelec (centre d'information bruxellois pour les consommateurs d'électricité et de gaz), Slow Heat (entreprise qui explore et expérimente les pratiques de chauffage économes, centrées sur les occupants plutôt que les logements)... Vous trouverez plus d'information sur le site internet de la commune.

VII. Jean-François de Le Hoye, échevin des Finances, Cultes, Sports et Santé, Juridique et Population

Depuis quelques années, les **chèques sport** existent au niveau communal et permettent de recevoir 50€ (qui s'ajoutent aux 50€ que la plupart des mutuelles octroient déjà), pour les jeunes (5 > 18 ans) qui s'inscrivent dans des clubs sportifs de la Région bruxelloise, agréés par l'Adeps ou son correspondant néerlandophone Bloso. Cette demande se fait via un formulaire très facile à remplir (un volet « données personnelles », un volet à compléter par le club) et à envoyer par e-mail (ou déposer à la piscine Le Calypso) jusqu'au 1^e novembre. Plus d'info sur : <http://www.calypso2000.be>. Au cas où il y aurait plus de demandes que le budget disponible, les critères de priorité sont : soutien au sport féminin ; soutien aux premières inscriptions (promotion de la mise au sport) ; soutien aux clubs de Watermael-Boitsfort ; soutien aux clubs proposant des formations pour leurs encadrants.

Le projet pilote de la **Maison Sport Bien-Être** de Watermael-Boitsfort a été développé en partenariat avec l'Adeps au sein du Parc sportif des Trois Tilleuls. Elle a pour mission de vous accueillir, de vous orienter, de vous soutenir dans votre projet de pratique sportive ou dans le développement ou reprise d'une activité physique et/ou sportive à des fins de santé, de bien-être ou encore d'insertion sociale quel que soit votre âge. Plus de renseignements : www.calypso2000.be/page3.asp?ClubID=28&LG=FR&PageGroupeID=8087.

CPAS / OCMW

Bientôt : ouverture d'un restaurant de quartier
Binnenkort: opening van een buurtrestaurant

Rénovation et extension de sa maison de repos
Renovatie en uitbreiding van zijn rusthuis

Regroupement des services dans un même bâtiment
Synergie en rationalisatie van diensten in hetzelfde gebouw



CULTUUR / CULTUUR

LA VÉNERIE

WABO
Gemeenschapscentrum Watermael-Boitsfort



Biblio & ludothèque
de Watermael-Boitsfort



VIII. David Leisterh, président du CPAS

Watermael-Boitsfort est la commune bruxelloise la plus solidaire : la dotation qu'elle verse à son CPAS est proportionnellement à son nombre d'habitants, une des plus importante de la région. Ce budget se justifie au regard du nombre de logements sociaux présents sur le territoire ainsi que par l'augmentation importante du nombre de demandes enregistrées dernièrement.

Plusieurs autres actions sont en cours. D'une part, un nouveau restaurant de quartier va ouvrir au Fer à Cheval à proximité de l'Épicerie sociale au sein d'anciens locaux du Logis-Floréal. D'autre part, la Maison de Repos va être rénovée et son offre de service sera étendue. Enfin, les services du CPAS vont être regroupés au sein d'un même établissement. Cela va permettre de faire des économies d'énergie, de faciliter les démarches des bénéficiaires qui demandent souvent plusieurs étapes dans plusieurs services différents et d'également faciliter le service offert aux bénéficiaires.

IX. Daniel Soumillion, échevin de la Culture et du Patrimoine

Pendant la pandémie, les acteurs culturels ont souffert, et ceux de Watermael-Boitsfort n'y ont pas échappé, Nos centres culturels, nos bibliothèques, le service communal ne se sont pas contentés de laisser passer l'orage, mais se sont efforcés de maintenir une offre de services et des animations adaptés aux circonstances, grâce à leur flexibilité, leur imagination, leur créativité. Actuellement la vie reprend et la culture refléurit sans barrières, comme par exemple ce 24 septembre avec l'ouverture de la saison de La Vénerie, à la lumière particulière de son 50^e anniversaire. Citons également l'exposition *Les Cités-Jardins par la fenêtre* regroupant une trentaine d'artistes de la commune, les promenades audioguidées du Floréal et du Logis (élaborées par l'Espace Mémoire et Les Compagnons de Floréal), les *Sentiers Tartare* et l'expo *ArCaDo*...

Réponses apportées par le Collège aux questions posées par l'Assemblée

Zones bleues (Olivier Deleuze & Marie-Noëlle Stassart)

- **Est-ce possible de revoir le découpage actuel, plus particulièrement en ce qui concerne l'Avenue des Coccinelles, des Campanules, des Archives et la rue de l'Élan ?**
- **Est-ce possible d'avoir une carte « visiteurs » ?**
- **Est-ce possible de s'assurer de la cohérence au niveau des panneaux nouvellement installés entre le bas de l'avenue des Coccinelles et la Dries ?**
- **Depuis la mise en place des zones bleues, l'utilisation de la voiture est plus fréquente comparée à avant où le vélo était le moyen de communication car impossibilité de se garer devant chez soi.**

Les communes voisines qui sont plus denses que la nôtre, comme Ixelles, par exemple, mettent en place des zones bleues et des parcmètres. En conséquence, les personnes souhaitant jusqu'à présent se parquer à Ixelles le font sur Watermael-Boitsfort. Il en est de même pour les autres communes limitrophes à la nôtre. Les habitants des quartiers concernés ne savent plus se garer devant chez eux. Watermael-Boitsfort a mis en place les zones bleues et les cartes riverains pour pouvoir endiguer le problème et éviter que cela fasse tache d'huile sur l'ensemble du territoire. La 1^e phase des zones bleues a été réalisée il y a 10 ans ; la seconde est actuellement en cours. Nous sommes conscients que des ajustements doivent être faits : nous sommes en train de récolter toutes les remarques émises concernant ces zones bleues. Concernant la carte de stationnement pour les invités, c'est une bonne remarque : nous allons étudier la question.

Les cartes « riverain » sont liées à la domiciliation. Certains domiciles sont rattachés à l'avenue des Coccinelles, d'autres à l'avenue des Campanules et n'ont donc pas droit à la carte. Ce problème doit en effet être analysé par les services afin de lever la confusion actuelle.

La carte de stationnement a pour objectif de limiter la présence des véhicules extérieurs au quartier sur les voiries et de favoriser leur rotation. Il est bon de rappeler également que les cartes de riverain ne donnent pas spécialement une priorité sur les places disponibles dans la zone et que, d'autre part, il est toujours possible, la journée de stationner gratuitement dans une zone sans carte moyennant un disque bleu. Après 18h en semaine, le dimanche et les jours fériés, le stationnement est libre et gratuit.

Par rapport au problème de signalisation, on s'est laissé un mois pour mettre à jour toute la signalétique sur la Commune de Watermael-Boitsfort.

- **Dans l'hypothèse où une zone bleue est étendue à l'avenue des Campanules, où se garer ? (Marie-Noëlle Stassart)**

La carte « riverain » n'est valable que pour les rues situées dans votre zone. Dans cette hypothèse-ci, vous pourriez vous garer uniquement dans les rues de la zone 1. Voir ci-après le tableau récapitulatif des rues par zone (<https://www.watermael-boitsfort.be/fr/fichiers/urbanisme/extension-zones-bleues-modifiees-09sept22.pdf>) .

- **Pourquoi la zone bleue s'applique-t-elle aussi le samedi ? Cela permettrait aux habitants de recevoir des invités ? (Marie-Noëlle Stassart)**

Une ordonnance régionale fixe le cadre des zones bleues. Elle prévoit l'application de la zone bleue tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés. Il est important de s'inscrire dans la logique régionale.

- **Pourquoi ne pas étendre la zone bleue à toute la commune ou créer des zones plus grandes ? Difficulté à se parquer au Dries. (Olivier Deleuze & Marie-Noëlle Stassart)**

Nous pourrions en effet étendre la zone bleue à toute la commune mais pour le moment, certains endroits ne posent aucun souci au niveau du stationnement. La Commune préfère donc laisser les choses fluides là où cela est possible. Créer des zones plus grandes ne résoudrait pas le problème de stationnement. Si vous avez la chance d'habiter un quartier excentré, vous n'aurez pas de problème. À l'inverse, si vous habitez dans un quartier central, vous rencontrerez encore plus de difficultés pour vous garer.

- **Comment résoudre le problème de la rue des Archives ? Serait-ce possible de s'y garer des deux côtés ? ce qui est impossible en raison des travaux RER en cours. (Marie-Noëlle Stassart)**

Nous avons empêché le stationnement sur l'un des côtés de la rue des Archives afin de permettre aux poids lourds, très larges, utilisés pour le chantier du RER de pouvoir passer sans abimer les voitures.

Comment faire pour mieux vivre ensemble et faire face collectivement aux nombreux défis qui sont devant nous ? (Cathy Clerbaux)

Plusieurs initiatives existent pour permettre d'améliorer le mieux vivre ensemble. Il est toujours possible de faire une demande de réservation de matériel afin de pouvoir organiser des fêtes de quartier qui sont l'occasion de rencontrer les voisins. En outre, vous pouvez également participer au Budget participatif en déposant un projet permettant d'améliorer la vie dans la commune. Cela permet d'obtenir un petit financement (projet coups de pouce) ou un plus important (projet phare) qui offre la possibilité de voir réaliser votre projet par la commune.

Enfin, il existe l'espace Transition – espace qui se réunit tous les 2 mois pour parler des problèmes qui nous entourent et collaborer autour de la thématique de la transition. Ceux qui souhaitent y participer peuvent envoyer un courriel à l'adresse suivante : transition@wb1170.brussels – transitie@wb1170.brussels

Le pont de l'Élan : à quand sa réouverture ? Est-ce possible de mettre en place un feu espagnol ? (Marie-Noëlle Stassart)

Le pont de l'Élan va rouvrir prochainement : les travaux devraient être terminés le 17 octobre. La page internet concernant les travaux RER est régulièrement mise à jour : [Chantier RER – Watermael-Boitsfort](#).

Pour ceux qui ne le savent pas, un feu espagnol est un feu qui passe au rouge quand la vitesse des voitures est trop importante. En installer un à cet endroit est une très bonne idée. Toutefois, ce système coûte cher. Il faut donc voir si cet aménagement rentrerait dans le budget. Ce genre de feu a été installé dans votre quartier – à savoir devant l'école La Futaie, afin de réguler le trafic et faire ralentir les voitures circulant à + de 30 km/heure. Avec le nouveau pont et ses trottoirs, les piétons pourront traverser en toute sécurité sans plus devoir attendre.

Projet urbanistique au 101 Dries – Enquête publique en cours. Les habitants ne sont pas contents et considèrent qu'il n'y a pas eu de communication suffisante sur le sujet. Il ne s'agit pas de lancer une polémique mais juste d'informer la population. L'enquête publique est en cours (et jusqu'au 3 octobre minuit). Une commission de concertation se tiendra par la suite le 25/10. Si vous souhaitez émettre des remarques, vous êtes invités à le signaler auprès du service de l'Urbanisme en adressant un courriel à enquetepublique@wb1170.brussels et indiquer votre souhait éventuel de participer à la commission.

(Olivier Deleuze & Marie-Noëlle Stassart)

Merci pour votre interpellation. Nous comprenons vos interrogations et inquiétudes : en effet, il n'est pas banal de voir un nouveau culte s'installer, d'autant plus un non encore représenté dans notre commune. Cette question a deux aspects : l'un lié au culte, et l'autre lié à l'urbanisme et l'intégration dans le quartier. D'un point de vue du culte, l'article 19 de la Constitution prévoit que « *la liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.* ». Pour organiser la mise en œuvre de cette liberté, 6 cultes ont été reconnus en Belgique et bénéficient de l'aide de l'Etat. Il s'agit des cultes catholique (depuis 1830), protestant (depuis 1830), israélite (depuis 1830), anglican (depuis 1870), islamique (depuis 1974) et orthodoxe (depuis 1985). Mais pour qu'un lieu de culte précis soit reconnu à son tour et puisse bénéficier d'une aide financière régionale et fédérale pour son fonctionnement, il faut d'abord que l'organe représentatif du culte correspondant atteste que le lieu envisagé appartiendrait bien officiellement au culte en question. Dans ce cas-ci, l'Exécutif des Musulmans de Belgique a délivré cette attestation le 31 mars 2022. Le projet est porté par l'Asbl intitulée « Centre Éducatif et Culturel la Paix » que nous connaissons bien parce qu'elle loue depuis 4 ans des locaux au sein de la maison de quartier du Dries pour y dispenser des cours de langue arabe, en vertu d'une convention annuelle approuvée par le Conseil Communal. Ce sera alors à la Région de le reconnaître officiellement ou pas, sur base de l'avis de la Commune qui doit garantir que le bâtiment est conforme aux normes de sécurité et à la législation urbanistique.

Nous avons connaissance de ce projet du Centre La Paix d'acheter un bien pour y aménager un centre culturel et culturel. Nous sommes au stade de cet examen urbanistique qui fera l'objet d'une commission de concertation le 25 octobre prochain. Nous avons à cet égard un devoir de neutralité pour l'examen urbanistique qui doit être indépendant de la nature des activités prévues et veillerons à l'application stricte de la loi.

En ce qui concerne le projet précis, nous serons très attentifs aux questions liées à la mobilité et au bruit, comme nous le sommes pour tous les projets d'équipement voulant s'établir dans la commune, et formulerons notre avis une fois les remarques entendues, émises lors de la réunion de la commission de concertation.

À noter que les personnes qui déposent un permis peuvent l'intituler comme elles le désirent. Soyons clairs, dans ce cas présent : il s'agit bien d'un lieu de culte.

La publicité via enquête publique est prévue par la Loi. Le devoir des communes par rapport aux projets urbanistiques dans leur ensemble se traduit par le respect de cette règle. Et la commune suit à la lettre ce que prévoit la Loi pour ce projet comme pour tous les autres.

- **Quid de la problématique du stationnement dans la zone du Dries si ce bâtiment est construit ; il y a un vrai sujet de mobilité dans ce projet ? La rue en question est à sens unique ; la fréquentation attendue risque d'entraîner de gros problème de trafic. (Olivier Deleuze)**
- **Par rapport au centre, est-ce qu'il faut s'attendre à d'autres nuisances ? (Olivier Deleuze)**

En ce qui concerne les questions de bruit, il faudra être très attentif à ces questions – comme nous le faisons pour tout autre projet – lors de la commission de concertation.

La Commune sera également très attentive aux conséquences que ce projet pourrait avoir sur le quartier en termes de mobilité et de stationnement. Madame Stassart, Échevine en charge de l'Urbanisme sera présente pour représenter la Commune lors de la commission de concertation.

Dans la demande de permis, il est précisé qu'au niveau de la fréquentation, jusqu'à 50 personnes sont attendues en semaine et jusqu'à 100 le vendredi. La demande stipule également que le lieu sera principalement destiné aux gens du quartier qui viendraient à pied. Si des activités autres que celles précisées dans le permis viennent à être organisées dans ce lieu, les organisateurs devront alors en demander l'autorisation au Bourgmestre, pour éviter les nuisances dans le quartier.

- **Peut-on imaginer un partage de lieux culturels / mettre en place une mixité culturelle ? (Olivier Deleuze)**

Nous y avons pensé mais cette question n'est pas de notre compétence ni de notre ressort.

- **Pouvez-vous nous parler du retrait d'agrément effectué par le ministre de la justice Vincent Van Quickenborne (Olivier Deleuze)**

La reconnaissance du lieu de culte de la future mosquée date de mars 2022. Elle a donc été donnée avant le retrait de l'agrément qui, lui, date du mois de mai. Le retrait de l'agrément ne porte pas sur la faculté qu'a cette Asbl à pouvoir reconnaître des lieux habilités à devenir un lieu de culte.

- **Pouvez-vous nous dire si vous rencontrez des problèmes avec l'Asbl La Paix, ou plutôt si vous êtes satisfait du travail accompli ? (Olivier Deleuze)**

Nous travaillons depuis plusieurs années avec l'Asbl La Paix et nous ne rencontrons aucun problème avec eux. Ceci n'est pas dit pour faire plaisir ou déplaisir à qui que ce soit. Depuis 4 à 5 ans, la maison de quartier du Dries leur loue un local pour leur permettre de donner des cours d'arabe aux enfants. Preuve en est que les conventions d'occupation des locaux de la maison de quartier du Dries sont renouvelées chaque année, ce qui ne serait pas fait si des difficultés avaient été rencontrées. Cette Asbl accomplit du très bon travail auprès des jeunes du quartier.

Olivier Deleuze : *Au nom du Collège, je voudrais vous remercier pour votre présence, pour vos innombrables questions. Je sais qu'il y a encore plein d'interrogations en suspens. Nous ne banalisons pas ce fait. Nous n'allons pas nous enfuir. Nous devons maintenant suspendre la partie formelle de la réunion et nous diriger vers le drink afin de continuer à échanger ensemble. Merci à tous. Tot de volgende keer !*

Les questions reçues par écrit *et les réponses apportées par le collègue*

AVENUE DES COCCINELLES –M. Luc Van den Broecke

Madame, monsieur,

Je réponds à la circulaire reçue dans ma boîte ce jour,
En vue de la réunion de ce mardi 20/9/22, j'ai un certain nombre de remarques et suggestion à formuler quant aux futures transformation qu'il est prévu d'instaurer dans ce quartier ET principalement envers l'autoroute Av des Coccinelles.

Deux sujets majeurs, circulation intense Avenue des Coccinelles + parking pour les riverains

C'est une évidence que depuis la fermeture de l'avenue de la Forêt, terminus des trams, d'une part et condamnation de son accès depuis le carrefour av de la Forêt, av Roosevelt et chaussée de la hulpe ,face à l'hippodrome, que l'avenue des Coccinelles est devenue une autoroute d'entrée dans Bruxelles le matin(7h9h - et de sortie fin de journée (17à 19h)

Bien que des signaux lumineux tant dans le sens chéé de la hulpe vers carrefour chéé de Boitsfort,av Uruguay qu'en sens inverse, soient réellement visibles, les 30km/h ne sont AUCUNEMENT respectés par voitures, vélos et trottinettes.

En plus de l'intensification du trafic on assiste aux dépens de riverains (conduisant et recherchant les enfants à l'école de la Futaie) et des personnes âgées fréquentant le home Delvaux et l'autre situé en haut de l'av des Coccinelles, une croissance d'incivilités,

En vue de décourager les navetteurs de traverser l'av des coccinelles, les écrans de limitations de vitesse, étant peu dissuasifs ET non respectés LE SEUL MOYEN pour calmer ces conducteurs dangereux EST selon beaucoup de riverains d'installer de vrais casses vitesse à l'instar

Afin d'apaiser le quartier, et plus spécifiquement l'avenue des Coccinelles, celle-ci sera mise à sens unique depuis la chaussée de Boitsfort vers la chaussée de La Hulpe tout comme le tronçon de la chaussée de Boitsfort entre l'avenue des Coccinelles et l'avenue des Staphylins. De plus, le sens unique de l'avenue des Staphylins sera inversé. Ce plan de circulation est le résultat d'une large concertation que nous avons tenue en octobre et décembre 2021. Un toutes-boites a été distribué pour informer le quartier de la décision finale.

Voici ce que cela donne :



Dans un premier temps, nous attendons que la Région mette en place les aménagements nécessaires au niveau de la chaussée de La Hulpe (qui est une voirie régionale). Ensuite, nous ferons les modifications de circulation dans les voiries communales. Grâce à ce dispositif, nous limiterons fortement le report du trafic en provenance de la chaussée de La Hulpe dans votre quartier et particulièrement dans l'avenue des Coccinelles.

CARTE DE STATIONNEMENT- ZONE BLEUE -

Madame, Monsieur,

N'ayant pas la possibilité d'être présente le 27/09/22, j'aimerais comprendre qu'elle est l'objectif visé à l'installation de ces zones bleues qui nous sont imposées sans concertation de la population.

Si c'est pour dissuader le parking des employés des bureaux, c'est faire payer cher les habitants de ces quartiers en leur imposant une carte de riverain payante non annoncée dans votre feuillet d'info qui d'ailleurs manque d'une communication claire.

Si j'ai bien compris, les sociétés peuvent également bénéficier de ces cartes autorisant le parking dans nos quartiers.

Si le but poursuivi est de dissuader le parking des employés dans nos quartiers, pour moi c'est raté.

Ça ne change en rien la situation d'avant, il y a toujours autant de voitures.

Ça complique juste la vie des riverains en les obligeant à prendre une carte de riverain, avec bien sûr des rentrées financières et une belle opportunité de recettes pour la Commune en ces temps difficiles, sans compter le reste des augmentations.

Ben oui bien sûr, tout se paie.

Encore une question, je reçois de la famille en dehors du dimanche que fait-on ?

En sachant que toutes les deux heures il faut adapter son disque et bouger sa voiture et qu'en plus il n'y a pas des masses de places ?

Avec le risque de se voir amender de 25€ en cas d'oubli ou de dépassement .

Vous voyez un peu le casse-tête ?

Je constate que vivre dans ce qu'appelle certains « Notre belle Commune » qui ne l'est plus du tout à mes yeux et pourtant j'y suis depuis 43 ansquelle dégradation.

Je voudrais terminer en vous remerciant de me lire et si vous aviez la gentillesse de répondre à mes questions, j'en serais ravie.

Vous l'avez constaté, c'est mon coup de gueule.

Dans l'attente, je vous présente mes sincères salutations.

Voir point « Zones bleues », p. 7

STATIONNEMENT COCCINELLES DRIES CAMPANULES - E.L.

Stationnement dans la contre-allée avenue des Campanules, avenue des Coccinelles, Dries.

Lors de l'installation de la contre-allée, il y a plusieurs années, nous avons signalé la plus grande difficulté qui en résultait d'accéder à l'entrée des garages, et ceci d'autant plus lorsque des véhicules de grand format y sont garés ou garés négligemment loin du trottoir. Il faut en effet se positionner non seulement en fonction de la porte du garage mais également en fonction de l'espace libre au niveau du muret délimitant le jardinet. De plus, l'axe d'accès n'est pas perpendiculaire au trottoir (angle aigu pour le sens actuel de circulation). Cette disposition nécessite plusieurs manœuvres au détriment de l'état du parterre herbé.

Comme premiers remèdes, les responsables nous avaient alors parlé de faire figurer au sol la délimitation de la zone de stationnement. Ceci n'a jamais été fait.

Les véhicules sont devenus plus volumineux, des camionnettes utilitaires viennent se garer : les manœuvres nécessaires pour entrer dans son garage sont encore plus destructives du terre-plein.

Pourrait-on interdire le stationnement aux véhicules trop importants ? Pourrait-on figurer au sol la zone de stationnement ?

Par ailleurs, depuis quelques jours une zone de stationnement réglementée à deux heures a été instituée. Elle concerne environ un tiers de la longueur de la contre-allée. On pourrait donc rester plus longtemps au début et à la fin de la contre-allée et non pas en son milieu. Voyez notre perplexité ! Je rappelle que la contre-allée est indiquée « circulation locale ». A qui s'adressent donc toutes ces mentions ?

Voir point « Zones bleues », p. 7

Pour ce qui est de l'interdiction du stationnement de véhicules importants ou celle de faire figurer au sol la zone de stationnement, nous allons mettre ces points à l'ordre du jour de nos prochaines réunions Polutra, cellule regroupant la Police, le service de la Mobilité et des Travaux publics.

Madame, Monsieur,

Concerne: Contre-allée Campanules, Coccinelles, Dries.

En concertation avec nos voisins nous arrivons à la conclusion que le sens unique de cette "voie à circulation locale" devrait être inversé. Cela revient à dire qu'il faudrait l'aborder depuis le Dries pour terminer face à l'avenue des Campanules.

Nos raisons:

- 1- Cette contre-allée est souvent utilisée comme un raccourci et perd de sa valeur de "déserte locale".
- 2- Cette contre-allée est fréquemment parcourue à vitesse déraisonnable et elle aborde dans sa courbe une traversée non-protégée qui permet un accès à l'arrêt du bus 41 (direction Transvaal). Vous avez bien vu la traversée de piétons non marquée ni protégée.
- 3- Dans cette contre-allée il serait utile, efficace, de marquer la zone de stationnement d'une ligne blanche afin d'éviter que des véhicules "hors-gabarit" (camionnettes) ne viennent perturber l'accès aux garages ou zones de stationnement.

Une application judicieuse de ces conseils, de cette requête, sera largement appréciée des riverains.

Cordialement

Voir point « Zones bleues », p. 7

L'idée de changer le sens de circulation de la contre-allée dans l'avenue des Campanules a été discutée en cellule Polutra, regroupant la Police, le service de la Mobilité et des Travaux publics. Celle-ci a jugé que ce changement n'était pas opportun.

Messieurs,

Concerne : réunion de quartier pour Dries - Arcades - Van Becelaere en date du mardi 27/09/2022 à 20h00. Lieu : Ecole de la Futaie

Nous avons appris, tout à fait par hasard, l'ouverture d'une mosquée au Dries 101.

Nous souhaitons que ce point soit porté à l'ordre du jour de la réunion de quartier du mardi 27/09/2022 qui concerne les habitants impactés par l'ouverture de cette mosquée. Nous estimons légitime que les riverains soient informés correctement de cet événement et de l'impact éventuel que ceci pourrait entraîner dans le quartier.

Voir point « Projet urbanistique au 101 Dries », p. 8

Merci de nous confirmer que vous avez bien pris note de cette demande.

Il serait utile également d'avoir une réflexion sur la saleté et les crasses qui s'accumulent régulièrement près des bulles à verre de l'arrêt de bus "Futaie".

Quelle solution la commune propose pour y remédier ?

En ce qui concerne votre remarque sur la saleté et les crasses qui s'accumulent, nous vous remercions de votre signalement. Ces bulles viennent d'être enterrées (novembre 2022), ainsi que la bulle à textile. Nous pensons que cela va grandement aider à laisser cet endroit plus propre. D'autre part, de votre côté, en cas de dépôts clandestins à cet endroit ou ailleurs, n'hésitez pas à le signaler via l'adresse courriel proprete@wb1170.brussels et la Commune interviendra rapidement.

Par ailleurs, Valérie et moi-même souhaitons prendre un rendez-vous auprès de l'urbanisme afin de pouvoir consulter les documents relatifs au permis de cette mosquée. Nous enverrons un mail séparément aux 2 adresses suivantes : enquetepublique@wb1170.brussels et urbanisme@wb1170.brussels.

Madame, Monsieur,

mon papa trop âgé ne pourra pas participer à la réunion.
Je viens souvent l'aider et le soutenir.
Merci de la possibilité de vous écrire.

Nous nous posons des questions sur les changements de la mobilité dans le quartier, en nous inquiétant particulièrement de projets mettant par exemple l'avenue des Coccinelles en sens unique ou celui d'inverser les sens uniques de la chaussée de Boitsfort au départ de la chaussée de La Hulpe.

Volontiers de recevoir à la suite de la réunion et par la suite des infos par retour de mail,
Bien à vous

Afin d'apaiser le quartier, et plus spécifiquement l'avenue des Coccinelles, celle-ci sera mise à sens unique depuis la chaussée de Boitsfort vers la chaussée de La Hulpe tout comme le tronçon de la chaussée de Boitsfort entre l'avenue des Coccinelles et l'avenue des Staphylins. De plus, le sens unique de l'avenue des Staphylins sera inversé.

Ce plan de circulation est le résultat d'une large concertation que nous avons tenue en octobre et décembre 2021.

*Un toutes-boites a été distribué pour informer le quartier de la décision finale.
Voici ce que cela donne :*



Dans un premier temps, nous attendons que la Région mette en place les aménagements nécessaires au niveau de la chaussée de La Hulpe (voie Régionale). Ensuite, nous ferons les modifications de circulation dans les voiries communales.

Grâce à ce dispositif, nous limiterons fortement le report du trafic en provenance de la chaussée de La Hulpe dans votre quartier et particulièrement dans l'avenue des Coccinelles.

Nous confirmons également la décision du Collège de faire passer le bus 42 par l'avenue des Coccinelles, dans les deux sens ; nous ne savons pas encore quand la STIB va faire les aménagements pour faire passer le bus.

Madame, Monsieur,

Ne pouvant malheureusement pas assister à la réunion de quartier de mardi soir, voici les quelques questions que je souhaite poser:

1. J'ai cru comprendre que la rue où j'habite (rue Louis Ernotte) va passer en zone bleue ... C'est la chose la plus ridicule qu'on puisse envisager : cette rue est quasi une rue de campagne, en cul-de-sac, avec forcément peu de passage, sans le moindre magasin, avec des maisons d'un côté seulement (côté Boitsfort, et 3 maisons côté Ixelles). La plupart des maisons ont un garage ou une allée (il y a plusieurs allées perpendiculaires à la rue, qui desservent une ou deux maisons). Il n'y a jamais aucun problème de parking.

Par contre, la maison que je loue n'a pas de garage, ni d'allée. Je n'ai plus de véhicule, mais j'ai souvent des amis qui viennent passer quelques jours chez moi. Vont-ils devoir déboursier pour plusieurs journées de parking ???

C'est aberrant ! Nous sommes sans doute 3 maisons à être dans ce cas. Les taxes que vous pourrez glaner se réduiront à pas grand-chose, et moi, je n'inviterai plus personne en-dehors des dimanches et jours fériés... Merci !!!

Voir point « Zones bleues », p. 7

2. La saleté des rues et des trottoirs ne fait qu'augmenter... Je parcours souvent des rues à Auderghem, à Ixelles, et ce n'est pas le cas. Pourquoi ici est-ce si mal entretenu ?

Voir introduction de Cathy Clerbaux, § « Propreté publique », p. 4.

La propreté est l'affaire de tous, tant des agents communaux en charge de la propreté que des riverains et des personnes de passage. Sans l'aide de chacun, il est difficile d'y parvenir. Il est bon de souligner que chaque riverain est responsable de son trottoir, tant au niveau de son entretien que de sa propreté. Dans ce cadre, nous avons adopté en juin dernier un règlement « Taxe sur les incivilités en matière de propreté publique ». Celui-ci peut s'appliquer pour divers problèmes de propreté, que cela soit un trottoir sale ou non entretenu, des sacs poubelle au contenu non conforme, des tags et graffiti, des déjections canines, des dépôts clandestins etc. De votre côté si vous constatez des dépôts clandestins, n'hésitez pas à le signaler via l'adresse courriel proprete@wb1170.brussels et la Commune interviendra rapidement.

3. Le trottoir de la rue des Taillis n'a toujours pas été refait, alors qu'une moitié de la rue a été asphaltée. Il n'y a qu'un seul trottoir dans cette rue, et les bus rasant le trottoir de fort près, vu l'étroitesse de la rue et les voitures garées. Cela fait bien 4 ans qu'on me dit que " c'est au budget"... Vous attendez quoi? Un grave accident ? Il y en a peut-être déjà eu, d'ailleurs...

En effet, seule une partie de l'avenue des Taillis a été ré-asphaltée, à la demande de la STIB ; la rénovation du tronçon en pavés nécessite une demande de permis d'urbanisme. Pour ce qui est des trottoirs, cela ne dépend pas de la Commune, mais fait partie intégrante des travaux RER. Nous avons interrogé à ce sujet la SNCB. Voilà les informations que nous avons obtenues :

- Les travaux prévus dans la zone Avenue des Taillis consistent principalement en l'aménagement d'un trottoir ; l'aménagement d'une piste cyclable ; la délimitation / aménagement d'emplacements de stationnement parallèles à la voirie et l'aménagement du talus.*
- Le planning prévisionnel actuel situe ces travaux au niveau des 3e et 4e trimestres de l'année 2024. Ces travaux étant inclus à d'autres, il n'existe pas de délai spécifique établi concernant uniquement les aménagements de votre voirie. Néanmoins, un planning plus précis pourra être communiqué en 2024 quand il sera établi en concertation avec l'entreprise qui les réalisera.*

Le chantier RER à Watermael-Boitsfort avance bien mais nous sommes également conscients de ses nuisances et des délais mis à le réaliser.

4. Le Chemin des Chablis : clôture de la petite réserve naturelle effondrée en partie depuis la grosse tempête, il y a 4 ans ? Ou plus ? On attend quoi ? Que cela devienne aussi un dépotoir ?

J'avais aussi attiré l'attention il y a des mois sur le fait que des buissons avaient été incendiés (vu la sécheresse, c'était dangereux) : il aurait suffi de demander au propriétaire du terrain de couper ces buissons, et de refaire sa clôture... Rien n'a été fait non plus.

C'est décourageant !

Merci pour votre signalement. Nous allons demander au service des Espaces verts de se rendre sur place et de voir ce qui peut être fait.

DRIES – PROPRETE - M. Pierre-Jean LERAT

Bonjour,

dans le cadre de la réunion de quartier de ce mardi 27-09, je souhaiterais que soit abordé :

1. la sécurisation de la rue du Dries dans son ensemble. Du tunnel Bien-Faire à la chaussée de Boitsfort. La limitation du 30 à l'heure n'est nullement respectée. La rue du Dries est une voie de transit très peu sécurisée pour les usagers faibles - étroitesse des trottoirs, mauvais état du revêtement (trottoirs et voiries) - zone cyclable inexistante et dangereuse (dépassement dans les courbes sans visibilité).

Quelques travaux ont été aménagés au niveau du rabaissement des trottoirs. Y-a-t-il autre chose de prévu ?

Le Dries est en effet une voirie assez large, ce qui incite les conducteurs à rouler plus vite. Nous allons mettre vos questions à l'ordre du jour de nos réunions Polutra, cellule réunissant la Police et les services de Mobilité et de Travaux publics. Un marquage au sol pour les vélos pourrait éventuellement être fait afin de conscientiser les usagers. D'autre part, un radar préventif attirerait également l'attention des automobilistes quant à leur vitesse. Par contre, le ré-asphaltage de Dries et d'une partie de la rue de l'Élan est prévu normalement dans le courant du mois de mai.

2. la propreté du quartier Dries. Bien que les poubelles rigides soient imposées par la commune. Nous nous sommes permis d'avertir certains voisins que leur distribution étaient gratuites. Malgré cela chaque semaine, les sacs non placés dans les poubelles sont éventrés. Un suivi de la commune sur le respect de la réglementation est-il envisagé ? Nous sommes d'autant plus touché par cette problématique récoltant les déchets du haut de la rue.

Voir introduction de Cathy Clerbaux, § « Propreté publique », p. 4.

Nous vous remercions d'avoir incité vos voisins à utiliser les poubelles rigides qui sont distribuées gratuitement. Nous nous rendons compte depuis que les habitants l'ont adoptée que le nombre de sacs éventrés et donc de crasses dans les rues a fortement diminué.

La propreté est l'affaire de tous, tant des agents communaux en charge de la propreté que des riverains et des personnes de passage. Sans l'aide de chacun, il est difficile d'y parvenir. Nous avons adopté en juin dernier un règlement « Taxe sur les incivilités en matière de propreté publique ». Celui-ci peut s'appliquer pour divers problèmes de propreté, que cela soit un trottoir sale ou non entretenu, des sacs poubelle au contenu non conforme, des tags et graffiti, des déjections canines, des dépôts clandestins etc. Nous sommes convaincus qu'une commune propre confère un sentiment de sécurité. C'est pour cela que la propreté est l'affaire de tous.

3. dans le même ordre d'idée, Watermael-Boitsfort pourrait-il interpellier la commune d'Ixelles qui chaque semaine a quantités de poubelles éventrées sur la chaussée de Boitsfort (entre DRIES et chemin de fer - ensemble des logements enduits blancs). Ces déchets ne se contentent malheureusement pas de respecter les limites communales.

Nous l'avons déjà fait et à plusieurs reprises pour leur suggérer d'adopter, comme à Watermael-Boitsfort, l'usage de la poubelle orange. Cela leur sera de toute façon utile dès le 1^{er} mai 2023 quand le tri des déchets alimentaires sera rendu obligatoire en Région de Bruxelles-Capitale.

VOIRIE – TRAVAUX RER – ZONE BLEUE – M. Benoit Loosveld

Bonjour,

Voici ci-dessous mes questions pour la séance d'informations de demain pour les quartiers Futaie/dries/Van Becelaere.

Piétons et cyclistes:

- Quand est-ce que la commune va refaire les marquages au sol pour les passages piétons et les pistes cyclables ? Il n'y a aucun passage piéton dans toute la rue des Archives.
- Quand est-ce que la commune fera respecter le code de la route concernant les véhicules stationnées sur les trottoirs, à tous les coins de rue et à moins de 5m des carrefours ? Il est impossible de circuler avec une poussette sans devoir éviter un de ces véhicules.
- Serait-il possible que Mme Stassart, vous soyez disponible pour faire un tour en chaise roulante dans notre quartier pour vous rendre compte qu'il est impossible d'y circuler à cause du non-respect des règles de stationnement ?
- Au vu de la configuration de notre quartier, au vu du non-respect des 30 km/h, au vu de l'absence de contrôle policier sur ces nombreux excès de vitesse, pourrait-on transformer tout le quartier entre la Rue des Coccinelles et le chemin de fer en zone 20, où nos enfants pourraient enfin jouer en sécurité dans nos rues. Il est fréquent de voir des voitures circuler à PLUS DE 50 KM/H dans nos rues !

- Si vous ne considérez pas cette option, pourrait-on alors ajouter des casse-vitesses dans nos rues ? Par exemple, observez le trafic dans l'Avenue du cor de chasse et vous constaterez que certains prennent la descente comme une piste de décollage ...
- Le garage moto Coco Design garent des motos tous les jours sur la rue et le trottoir devant leur établissement, voir leur camionnette le long du trottoir, alors que c'est une zone de stationnement interdite et que cela oblige les voitures à passer sur la piste cyclable à contre-sens. C'est dangereux pour les piétons et les cyclistes et si vous avez le malheur de leur faire remarquer, la discussion est loin d'être cordiale.

Vos diverses remarques et constatations vont être discutées en cellule POLUTRA, regroupant la Police et les services de la Mobilité et des travaux publics. Ce serait idéal de faire une nouvelle campagne de marquage mais cela dépendra du budget que nous aurons en 2023. Rien ne nous empêche d'intervenir ponctuellement notamment pour les passages pour piétons. Pour ce qui est de mettre le quartier entre l'avenue des Coccinelles et le chemin de fer en zone 20 (et donc en zone résidentielle), l'idée est bonne. Mais cela impliquerait que les emplacements de parking soient explicitement marqués, ce qui engendrerait une diminution importante des places de parking (déjà peu nombreuses) et donc un mécontentement des riverains. Pour rappel, une zone résidentielle désigne une zone urbaine appartenant à un quartier où l'habitat est la fonction prépondérante et où l'espace public est conçu pour être partagé dans la perspective d'une véritable coexistence des différentes catégories d'usagers. Les piétons y sont prioritaires et les jeux d'enfants autorisés. La vitesse est limitée à 20km/h.

Ecoles :

- Quand est-ce que les agents de quartiers pourront sanctionner les nombreuses voitures stationnant en double file pour déposer leurs enfants ?

Nous allons en informer la police et les directions d'école pour qu'elles sensibilisent les parents au respect du code de la route et à la sécurité des enfants.

- Jagersveld : pourquoi ne pas instaurer une rue scolaire afin de sécuriser les accès aux écoles de l'Assomption et de Sint-Jozef ?

Votre suggestion de mettre le Jagersveld en rue scolaire peut être envisagé mais pour ce faire, il faudrait que tous les acteurs et usagers de cette voirie – écoles, parents, riverains, paroisse, futur acquéreur de l'Église Saint-Hubert – étudient ensemble cette proposition. En effet, un tel projet ne peut réussir qu'avec l'adhésion de tous.

- Pourriez-vous prévoir plus d'arceaux vélos devant les écoles et mettre en place des dispositifs pour protéger les enfants ? EN mai dernier, un enfant a été renversé sur la passage piéton au Jagersveld, un SUV se garait systématiquement devant le passage piéton, obstruant la vue sur les personnes souhaitant traversés.

Votre suggestion de mettre des arceaux vélo devant toutes les écoles est très bonne. Nous sommes déjà occupés à sécuriser les abords de chacune d'elles, par la pose de coussins berlinois (École Le Karrenberg), l'installation de piétons (petits bonshommes de couleur) ou d'arceaux à vélo. Pour ce qui est du Jagersveld, un abri couvert pour vélos a été commandé et pourra contenir jusqu'à 10 vélos.

Travaux RER :

- Pour quelles raisons la commune défend les intérêts d'Infrabel, voir du sous-traitant par rapport à ses propres habitants ?

Nous cherchons à concilier le travail d'Infrabel et le confort des habitants parce que nous souhaitons que ces travaux se terminent le plus rapidement possible. En aucune manière nous défendons les intérêts d'Infrabel.

- Quand est-ce que la commune imposera à l'entrepreneur de nettoyer la rue des archives ?

Nous allons le rappeler lors de nos prochaines réunions.

- Vous parlez d'une nettoyage de fin de chantier mais nous ne pouvons vivre pendant trois ans dans un tel environnement, avec des coulées de béton, des déchets de chantier, du sable et du ballaste partout, et

autres saletés devant chez nous. Infrabel et l'entrepreneur ont abattus toute la végétation et la commune ne prend aucune action pour aider les riverains à retrouver un cadre de vie normal.

- Si je laisse les poubelles 3 jours devant chez moi, je vais recevoir un PV dans la semaine... mais Infrabel pollue nos rues et la commune trouve cela normal ?

Nous sommes conscients des nuisances, et nous rappelons souvent à Infrabel ses responsabilités. Concernant la propreté, nous leur avons envoyé plusieurs recommandés en 2022, et les avons relancés jusqu'à ce qu'ils nettoient, notamment les environs de la gare de Boitsfort. Mais comme pour tous les endroits où il y a des travaux, ce sont aussi des zones difficiles à maintenir propres.

- Quand retrouverons-nous un minimum de végétation ?

Quand Infrabel aura terminé la construction du mur anti-bruit.

- Quelle ont été les résultats de la réunion de concertation du mois d'août ?

Nous attendons la délivrance du permis d'urbanisme dans les prochaines semaines.

- Privatisation de l'espace de parking de la moitié de la rue des Archives : en plus des nuisances sonores et des saletés, Infrabel privatise toute une partie de la rue pour le stationnement, sans aucune raison et sans autorisation valable. Les barrières actuelles sont là depuis début août et l'interdiction de stationnement est jusqu'au 31/08. La semaine dernière, le 22, certains papiers d'interdictions ont été modifiés et postposés à fin octobre, sans aucune autre forme de procès. Ce lundi 26, 2 voitures ont été enlevées par une dépanneuse sans aucune concertation avec les riverains. Nous ne pouvons vivre dans une rue où Infrabel privatise l'espace et enlève des véhicules alors qu'aucun camion n'était passé dans la rue !
- Le coin des rues Campanule et Cor de chasse est complètement détruit, cela a déjà été signalé et des blocs de plastique ont été placés, empêchant carrément les piétons de passer sur le passage piétons. Depuis quelques jours, un camion les a reculés au milieu du trottoir, donc les piétons ne savent quasi plus passer et la commune n'intervient pas non plus. Ce n'est pas une solution. Nos rues ne sont pas calibrées pour des camions aussi gros, et Infrabel doit s'adapter pour ne pas qu'un jour, ce soit un enfant qui passe sous les roues d'un camion. Ce jour-là, ce ne sera pas un accident mais une suite d'actes irresponsables de la part des autorités communales et d'Infrabel.
- Quand est-ce que le pont au Dries sera réouvert à la circulation ? Avec les travaux dans les autres rues avoisinantes, cela devient compliqué de trouver son chemin...

Nous sommes bien conscients que les travaux du RER ne facilitent pas du tout la bonne mobilité et le stationnement dans le quartier, et que vous subissez de nombreuses nuisances. Nous en profitons pour vous remercier de votre patience.

Zone bleue :

- Pourquoi ne pas imposer une zone bleue dans toute la commune ?
- Avec votre plan actuel, toutes les voitures des navetteurs vont juste se retrouver dans les endroits hors zone bleue : comment allez-vous gérer ce report sur les quartiers déjà saturés de voitures ?
- Dans la Rue des Archives, vous mettez une zone bleue dans toute la zone sud, donc, les navetteurs vont simplement garés leurs voitures plus bas et avec la privatisation d'Infrabel de la moitié de la rue, nous n'aurons plus de possibilités de stationnement. Pourquoi ne pas étendre la zone à tout le quartier ?
- Prenons des exemples concrets :
 - Si vous respectez la position de la région pour les cartes riverains, les habitants avec plus de 2 voitures iront simplement stationner leur 3^e véhicule dans les rues sans disque
 - Nous avons souvent des véhicules qui se garent une dizaine de jours dans notre rue, voir plus alors que ce ne sont pas des riverains : toutes ces voitures se gareront d'office dans les zones non réglementées.
 - Il y a des entreprises avec plus de 5 véhicules qui se garent au Dries, au détriment des riverains.
 - Comment nous riverains, pourrons encore nous garer dans de telles conditions ?
- La zone bleue englobe les deux places avec bornes de recharge : étant résidant hors zone bleue, quid de leur accessibilité en journée ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Voir point « Zones bleues », p. 7

Bonjour,

En vue de la réunion de quartier prévue le 27/09 à 20h00, nous avons plusieurs questions :

1. Qu'en est-il des problèmes de réseau ?

Il est difficile d'entretenir une communication stable et non saccadée par voie de télécommunications (GSM) dans le quartier. Proximus explique que le problème ne serait pas lié à leurs antennes mais aux "bornes", dont le choix relève de la Commune. A Ixelles, à quelques mètres du quartier, aucun problème n'est rencontré. Comment expliquer cette différence. Comment est-ce que les habitants peuvent télétravailler convenablement dans de telles circonstances.

Merci de solutionner ce problème qui concerne un bon nombre d'habitants.

On a changé notre manière de vivre depuis le Covid. Nous utilisons de plus en plus nos smartphones et nos connexions internet mais la technologie actuellement développée sur notre territoire ne suffit plus à absorber les demandes. Il y a moins d'antenne sur le territoire de Watermael-Boitsfort que sur celui d'Ixelles car la densité de population dans notre commune est plus faible que sur Ixelles.

Par rapport aux soucis de connexion GSM : les différents opérateurs téléphoniques négocient actuellement pour faciliter l'utilisation des antennes des uns et des autres. De notre côté, conscient qu'il est nécessaire d'avoir une antenne supplémentaire pour couvrir le réseau, nous cherchons un lieu d'implantation le moins impactant possible, à savoir un lieu le moins proche des crèches ou des écoles.

Par rapport aux problèmes de connexion filaire : les réseaux sont trop sollicités. Ce problème devrait être résorbé avec l'arrivée prévue fin 2023 et début 2024 de la fibre optique sur tout le territoire de Watermael-Boitsfort.

2. Quid de la mise en circulation d'une nouvelle ligne de bus - Avenue des Coccinelles?

Quand?

Durée des travaux?

Liaison projetée?

Pour le moment, nous n'avons pas connaissance de date de mise en circulation ni de la durée de travaux.

3. Qu'en est-il de l'affectation des lieux pour accueillir une mosquée dans le quartier DRIES ?

Voir point « Projet urbanistique au 101 Dries », p. 8

DRIES 101 - A.W.

Réf : Permis d'urbanisme PU / 31544-22 (Dries 101)

Madame, Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de la demande de permis d'urbanisme ci-dessus.

J'ai deux remarques à formuler :

D'une part,

Selon les informations disponibles au Moniteur Belge et à la Banque Carrefour des Entreprises, il apparaît que le « Centre Educatif et Culturel la Paix » déclare un objet social d'aide strictement caritatif et culturel, sans citer l'exercice du culte, tandis que sur le site Facebook, le profil « Juste un Sourire », nous apprend que l'édification d'une mosquée serait en cours au 101, Dries, au bénéfice de cette ASBL, et même que quelques centaines d'euros ont déjà été récoltés.

Ce double langage ne peut rassurer les riverains, dont je fais partie, au sujet de l'interprétation de la demande affichée qui se limite à évoquer « culture et culte », ce qui en termes exacts signifie bien l'installation d'une mosquée, et donc, d'un changement d'affectation fondamental du bien concerné, avec pour commencer l'extension de la superficie au sol.

Dès lors que l'objet social de cette ASBL détaille un ensemble d'activités, sans jamais citer le culte, il ne peut être question qu'elle exerce cette activité, ou la laisse exercer, sans l'avoir légalement prévue.

D'autre part,

Il tombe sous le sens que le quartier ne pourra jamais absorber le flux intense de dizaines de personnes qui ne manqueront pas tourner en rond pour garer leurs voitures, alors les places de stationnement sont déjà insuffisante et forcent chaque jour les habitants à se garer jusqu'à trois cents mètres de leur maison !

Aucun projet d'aménagement ou d'espace de stationnement n'est associé au projet et ne pourra jamais l'être, vu la configuration de ce quartier résidentiel.

Ensuite, la rumeur selon laquelle les fidèles arriveront à pied est peu crédible et invérifiable. On n'imagine pas une mosquée aménagée pour ne recevoir que quelques pratiquants issus du quartier, la population n'ayant jamais fait la demande d'un tel aménagement.

Les perturbations seront certaines et les sollicitations de la police pour régler les tensions seront prévisibles. Sans compter les actions en justice.

S'il existe une nécessité d'accueillir un tel « Centre Educatif et Culturel la Paix », je rappelle que le centre Delvaux est apolitique, non religieux, disponible et qu'il offre des places de stationnement sous la galerie commerciale.

Voir point « Projet urbanistique au 101 Dries », p. 8

NUISANCES SONORES – VELOS PARTAGES – M. Luc Schumacher

Bonjour,

N'étant pas certain de pouvoir participer à la réunion des quartiers susvisés, je me permets de vous adresser mes questions par courriel:

- Que compte faire la commune pour endiguer la nuisance croissante, générée par le mauvais stationnement des trottinettes et vélos partagés?

Vous avez raison, les vélos et trottinettes doivent respecter le code de la route, et donc circuler sur les rues (et non sur les trottoirs souvent très étroits). Seuls les enfants de moins de 12 ans peuvent rouler sur les trottoirs. Il en va de même pour leur stationnement. Lors de la nouvelle réglementation régionale entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier, nous avons communiqué à ce sujet afin de conscientiser les usagers sur le sujet. Sur notre site internet, nous avons rappelé les règles de base (interdiction de rouler en trottinette électrique avant l'âge de 16 ans ; interdiction de rouler sur les trottoirs ; interdiction de transporter des passagers ; limitation de la vitesse dans nos quartiers à 20km/h). À celles-ci, nous avons ajouté un rappel des règles de vivre ensemble avec une attention particulière aux personnes à mobilité douce, à savoir stationner la trottinette côté rue (pas côté façade), parallèlement au trottoir ; ne pas la laisser sur les dalles podotactiles, sur les chemins cyclo-piétons, devant les passages piétons, sur les marquages et pistes cyclables, ni au niveau des zones d'embarquement/débarquements des transports publics.

Si des trottinettes ou vélos électriques gênent la mobilité des autres usagers, n'hésitez pas à le signaler via l'application régionale Fix-My-Street ([Page d'accueil – Fix My Street](#)) en précisant la nature de l'incident (Véhicule abandonné > Trottinette). Ce système de signalisation est lent pour le moment, mais la Région est occupée à élaborer une nouvelle procédure pour que la plainte parvienne plus vite auprès du gestionnaire des trottinettes. Il est également à l'étude au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, un système de redevance pour mauvais stationnement de trottinettes ou vélos partagés ainsi que la création de lieux (drop zone) de stationnement de part et d'autre des passages pour piétons. Une avancée devrait avoir lieu dans le courant de l'automne.

- Qu'est-il prévu pour limiter l'accès à la plateforme recouvrant les voies de chemin de fer? Je constate que, régulièrement, cette plateforme qui recouvre les voies sert de lieu de rassemblement, avec tout ce qui s'en suit de nuisances sonores.

Le chantier et la dalle sont clôturés. Les lieux appartiennent à Infrabel et sont donc de leur responsabilité. Nous pouvons aborder ce problème lors d'une réunion de chantier à laquelle la Commune assiste tous les 15 jours.

DRIES 101 -

Bonjour,

Je fais suite à l'enquête publique en cours pour la transformation d'un garage en mosquée au Dries 101.

Je voudrais que ce sujet soit à l'ordre du jour ce 27 septembre 2022 pour informer les membres du quartier de ce projet qui va engendrer de nombreuses naissances pour les habitants du quartier.

Si le sujet n'est pas à l'ordre du jour, la question sera de toute façon posée par la suite.
Bien à vous.

Voir point « Projet urbanistique au 101 Dries », p. 8

DRIES 101 - N.L.

Bonjour,

Serait-il possible de mettre à l'ordre du jour de la réunion de ce soir une explication plus approfondie du centre culturel du dries 101:

Me semble devoir être abordé en priorité l'inscription laïque versus religieuse du centre et la question du financement de celui-ci.

Bien à vous

Voir point « Projet urbanistique au 101 Dries », p. 8

LOCAL POUBELLE -

Question posée par téléphone – installation d'un local poubelle en souterrain dans une résidence privée

La personne souhaite savoir si le projet de réaménagement d'un local poubelle en souterrain doit être revu de manière prioritaire sachant que les coûts énergétiques sont très importants pour le moment ?

Cette décision ne revient pas à la Commune mais à votre syndic. Chaque habitation verticale est tenue d'organiser au mieux l'évacuation de ses déchets. Dans les nouvelles constructions, la mise en place de locaux pour stocker les containers est prévue, mais beaucoup d'anciens immeubles n'en sont pas équipés.

TRAVAUX RER -

- 1) TRAVAUX RER qui font du bruit surtout la nuit / souhaite que les ouvriers présents sur le chantier disent bonjour aux piétons qui passent et qu'on puisse se saluer.

Les travaux du RER avancent. La situation n'est pas facile pour les riverains (clos des Chênes, quartier gare de Watermael, avenue des Archives) à cause des diverses nuisances. Nous les remercions pour leur patience. Certains travaux doivent être réalisés la nuit, afin de ne pas perturber le trafic ferroviaire. Pour ce faire, le bourgmestre donne son autorisation mais cela concerne très peu de jours en regard du chantier. Pour ce qui est de la politesse des ouvriers, cela ne dépend pas de la commune, le chantier étant dans les mains de la SNCB. Nous avons aussi d'autres témoignages sur des échanges sympathiques entre ouvriers et riverains.

- 2) Avenue du Taillis négligée. Beaucoup de plantes qui poussent empêchant les arbres de pousser, les trottoirs sont envahis par les herbes folles

Concernant les trottoirs et leur propreté, chaque riverain est en responsable. Nous avons d'ailleurs adopté en juin dernier un règlement « Taxe sur les incivilités en matière de propreté publique ». Celui-ci peut s'appliquer pour divers problèmes de propreté, que cela soit un trottoir sale ou non entretenu, des sacs poubelle au contenu non conforme, des tags et graffiti, des déjections canines, des dépôts clandestins etc. Nous sommes convaincus qu'une commune propre confère un sentiment de sécurité. C'est pour cela que la propreté est l'affaire de tous.

L'avenue des Taillis a été en partie ré-asphaltée, et ce jusqu'au tronçon en pavés qui n'a pu l'être puisque cela demande un permis d'urbansime ; nous l'avons fait à la demande de la STIB. Cette voirie va subir quelques travaux dans le cadre du chantier RER. Nous avons interrogé à ce sujet la SNCB. Voilà les informations que nous avons obtenues :

- *Les travaux prévus dans la zone Avenue des Taillis consistent principalement en l'aménagement d'un trottoir ; l'aménagement d'une piste cyclable ; la délimitation / aménagement d'emplacements de stationnement parallèles à la voirie et l'aménagement du talus.*
- *Le planning prévisionnel actuel situe ces travaux au niveau des 3e et 4e trimestres de l'année 2024. Ces travaux étant inclus à d'autres, il n'existe pas de délai spécifique établi concernant uniquement les*

aménagements de votre voirie. Néanmoins, un planning plus précis pourra être communiqué en 2024 quand il sera établi en concertation avec l'entreprise qui les réalisera.

Le chantier RER à Watermael-Boitsfort avance bien mais nous sommes également conscients de ses nuisances et des délais mis à le réaliser.

3) Prendre en compte les seniors dans l'espace public

Nous vous recommandons de vous adresser au Conseil Consultatif Communal des Aînés (<https://www.watermael-boitsfort.be/fr/participez/ccca>).

STATIONNEMENT CAMPANULES COCCINELLES - Mme Stéphanie Willems

Madame Stassart,

Dans le dernier courrier communale reçu dans notre boîte aux lettres et nous invitant à une réunion de quartier, vous nous écrivez qu'il est important que la population soit bien informée:

Résidente avenue des campanules, mes voisins et moi n'avons PAS été informés des nouvelles règles de stationnement dans notre quartier: en effet, nous nous garons très régulièrement avenue des coccinelles, ce qui n'est apparemment plus possible pour les habitants des rues voisines.

Vous nous écrivez qu'il est important de donner son avis:

Je souhaite vous demander une carte de stationnement pour l'avenue des coccinelles. Habitant au 71 des campanules, l'avenue des coccinelles est en face de chez moi et également à quelques maisons plus bas. Je me joins à mes voisins pour vous demander de donner une carte de stationnement à toute la "zone coccinelle".

Je me gare quasi chaque jour avenue des coccinelles, car il n'y a pas assez de places avenue des campanules. Payer chaque jour une contravention n'est pas une solution, vous êtes d'accord? Pourtant, il me semble que cela sera notre seule solution... L'objectif de ce règlement est-il purement financier?

Je suis pour une mobilité douce. Nous sommes 5 à la maison et nous utilisons tous les 5 le vélo et les transports en communs pour nous déplacer. Cependant, nous souhaitons pouvoir encore nous garer dans notre quartier.

En espérant vivement que vous comprenez notre situation, je vous remercie d'avance pour le suivi de ce dossier et vous prie de croire, Madame Stassart, en l'expression de mes meilleures salutations.

Voir point « Zones bleues », p. 7.

ECLAIRAGE - M. G.Lion

Bonjour,

Je pensais participer à la réunion quartiers Futaie, Dries & Van Becelaere mais je dois renoncer.

Une info éclairage

Fréquemment les lampadaires du début de l'avenue Van Becelaere côté pair sont allumés la journée même par temps clair.

Je pense que la raison du fait que deux lampadaires sont couverts pas des feuilles d'arbres ce qui influence les cellules photoélectriques.

A vérifier et corriger.

Cordialement

Merci pour votre signalement. Nous allons le signaler à Sibelga, gestionnaire de l'éclairage public. De votre côté, quand la situation se présente, n'hésitez pas à remplir le formulaire de plainte sur [Pannes d'éclairage public - Sibelga](#).

Bonsoir,

Merci pour cette réunion de quartier qui a eu un énorme succès si on prend en compte le nombre de participants.

Il est certain que la vie communale est celle qui intéresse directement et concrètement les citoyens.

Par la présente, je voudrais savoir si vous allez faire un compte-rendu des discussions de la soirée et des réponses qui seront données aux questions écrites et orales qui vous ont été posées.

En effet, certains points ont été abordés mais bénéficieraient certainement de réponses précises et plus détaillées.

Ce serait donc intéressant de recevoir les questions/réponses pour compléter ce qui a été abordé oralement.

J'aimerais donc recevoir ce compte-rendu écrit.

Par exemple, vous avez parlé de la carte de déperdition de chaleur établie par avion au-dessus de la commune. Ici aussi j'aimerais avoir accès à la version en haute résolution. Et puis connaître aussi quand et comment cette carte a été établie.

Vous trouverez ici la carte moyenne de la déperdition d'énergie qui a été établie en février 2021, ainsi que les explications de comment récupérer la carte à haute résolution pour votre logement : <https://www.watermael-boitsfort.be/fr/participez/thermographie-aerienne>.

De même vous avez mentionné que la poubelle orange serait obligatoire à partir de mai 2023. Pouvez-vous confirmer cela ? Est-ce qu'il faudra acheter des sacs orange en plus ?

Voir introduction de Cathy Clerbaux, § « Propreté publique », p. 4.

Oui, comme indiqué sur le site de Bruxelles-Propreté ([Bruxelles-Propreté - Accueil / Bruxelles Propreté \(arp-gan.be\)](http://Bruxelles-Propreté-Accueil/Bruxelles-Propreté-arp-gan.be)), la poubelle orange ne peut pas être utilisée sans sac orange. Les déchets alimentaires ne peuvent pas être jetés directement dans le conteneur orange que la Commune distribue gratuitement tous les mercredis et vendredis après-midi.

Vous avez parlé d'arbres à remplacer mais sans préciser où ni pourquoi. Pourriez-vous préciser ?

Il y a des arbres à remplacer un peu partout dans la Commune, car ils subissent de nombreux stress. Nous effectuons un suivi efficace et nous les remplaçons régulièrement. La situation est un peu plus compliquée dans les zones classées (Le Logis-Floréal) qui demandent une série d'autorisations avant de procéder aux remplacements.

Pour les chèques sport, y a-t-il des conditions pour son obtention ?

Voir Introduction de Jean-François de Le Hoye, § « Chèques sport », p. 5

Avez-vous confirmé votre idée de bloquer l'accès à l'avenue des Coccinelles pour laisser passer un bus malgré les problèmes que cela va engendrer pour les habitants du quartier (détour d'un kilomètre pour rentrer en voiture quel que soit le moment) et pour les voiries par lesquelles il faudra passer pour atteindre la destination?

Oui, cela est confirmé. Afin d'apaiser le quartier, et plus spécifiquement l'avenue des Coccinelles, celle-ci sera mise à sens unique depuis la chaussée de Boitsfort vers la chaussée de La Hulpe tout comme le tronçon de la chaussée de Boitsfort entre l'avenue des Coccinelles et l'avenue des Staphylins. De plus, le sens unique de l'avenue des Staphylins sera inversé. Voici ce que cela donne :



Dans un premier temps, nous allons solliciter la Région pour la mise en place des aménagements nécessaires au niveau de la chaussée de La Hulpe (voirie régionale). Ensuite, nous ferons les modifications de circulation dans les voiries communales. Grâce à ce dispositif, nous limiterons fortement le report du trafic en provenance de la chaussée de La Hulpe dans votre quartier et particulièrement dans l'avenue des Coccinelles.

DRIES 101 -

A la bonne attention du Collège des Bourgmestre & Échevins.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames & Messieurs les Échevins,

Voisin limitrophe du quartier Dries, je me permets de vous interpeller concernant une demande de permis d'urbanisme en cours à l'adresse rue Dries 101.

Le comité de quartier du Dries a interpellé l'ensemble du voisinage sur l'installation possible d'un centre culturel et culturel d'obédience islamique. Ce centre fait actuellement l'objet d'une demande de permis d'urbanisme soumise aux mesures particulières de publicité dont l'enquête publique est en cours et se termine le 3 octobre prochain.

Il va de soi que cette potentielle installation inquiète le quartier du Dries mais également le quartier Keym/Arcades lui aussi directement impacté par ce projet.

Si un centre culturel/galerie/lieu d'échanges/espace dédié aux arts et autres expressions, ouvert sur le monde et la société, a une place au sein d'une communauté de quartier, un espace culturel risquant un possible enfermement d'une partie de la société sur elle-même pourrait au contraire créer une importante fracture sociétale.

D'autre part, le carrefour Dries/Pierres Rouges ne devrait-il pas faire l'objet d'une revalorisation d'un petit commerce de quartier ainsi que du logement dont la commune manque tant ?

Enfin, la gestion du flux de public dans un espace comme celui projeté a-t-elle fait l'objet d'une analyse de risque en terme de sécurité routière et de gestion du trafic sur la voie publique ?

Je vous remercie d'avance de bien vouloir prendre en compte ces réflexions.

Veuillez agréer Monsieur le Bourgmestre, Mesdames & Messieurs les Echevins mes plus sincères salutations.

Voir point « Projet urbanistique au 101 Dries », p. 8

STATIONNEMENT – RUE DES ARCHIVES

Bonjour,

Je fais appel à vous car la situation dans notre quartier (rue des archives) devient vraiment compliquée, pour ne pas dire invivable et personne ne semble s'en rendre compte ni réagir.

L'idée de la zone bleue est une bonne idée en soi. Toutefois nous habitons au 90 rue des archives, 'petite zone' non concernée par votre projet de zone bleue en cours...

Hier soir, nous sommes rentrés chez nous avec nos 2 jeunes enfants, impossible de se garer dans notre propre quartier comme beaucoup d'autres soirs d'ailleurs... Dès 17h, il devient impossible de se garer dans notre rue.

Depuis juin (excepté au mois de juillet), les barrières suite au chantier du RER nous ont supprimé la moitié des places de parking de la rue alors que d'une part elles ne sont plus en règle (échéance 31/8! mais personne ne dit rien, nous agissons en citoyen bien respectueux...) et d'autres part elles ne servent à rien, excepté permettre aux véhicules de chantier de rouler comme des malades dans notre rue, alors que c'est limité à 30km/h et qu'il y a plein d'enfants, de vélos, et que c'est une rue calme avec différents sens unique qui servent, je pense, à y limiter la vitesse à la base). Vous me contredirez si ce n'est pas le cas.

Les 3/4 du quartier sont passés en zone bleue, ce qui signifie que nous ne savons plus nous garer ni dans notre propre rue qui est devenue à 2/3 zone bleue ni dans la majorité de notre quartier qui est également devenue une zone bleue, car nous n'avons pas droit à une carte riverain en tant que riverain!

Cela a pour conséquence que nous ne savons plus nous garer (alors que nous avons une voiture pour un ménage avec enfants) au risque d'avoir une amende dans notre propre rue ou dans les rues du quartier. De plus, cela incite toutes les personnes voulant rester plus de 2h ou les camions et camionnettes à se garer dans notre partie de rue, ce qui évidemment réduit encore fortement notre possibilité de nous parquer.

De plus, j'y ai développé mon activité de coaching et de massage thérapeutique depuis octobre 2021 (www.knowingyou.be), je souhaiterais que ce quartier vert et calme à la base puissent permettre aux personnes de bénéficier de calme (ce qui est compliqué avec le chantier) et d'avoir une possibilité de se parquer. En conséquence, mes patients préfèrent aller à mon cabinet à Ixelles car il devient impossible de se garer dans notre rue.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte du cauchemar que nous vivons avec le RER et en particulier depuis juin 2022, des travaux qui m n'en finissent pas, d'une nuisance sonore abominable qui fait trembler toutes nos maisons dès 6h du matin, nous n'avons plus d'arbres dans notre rue et maintenant plus moyen de se garer non plus.

Pour une commune où il fait bon de vivre, je commence à sérieusement me poser des questions :(

Je n'ai pas pour habitude de me plaindre mais ceci n'est pas acceptable. Je ne me sens pas respectée comme citoyenne boitsfortoise. J'habite pourtant la rue des archives depuis que je suis née.

Je fais appel à vous afin de trouver une solution, que nous puissions retrouver un peu de paix et de sérénité dans ce si beau quartier dans lequel, à la base, j'aime tant vivre.

Pourriez-vous repenser cette zone bleue ou nous octroyer au moins une carte riverain ? Pourriez-vous également nous dire quand ces barrières vont-elles être enlevées ? Ceci pourrait aussi solutionner une partie du problème!

En vous remerciant pour votre réponse,

Belle journée!

Voir point « Zones bleues », p. 7.

Pour ce qui est de votre situation personnelle, nous sommes bien conscients que les travaux du RER ne facilitent pas du tout la bonne mobilité et le stationnement dans le quartier, et que vous subissez de nombreuses nuisances. Nous profitons de ce message pour vous remercier de votre patience.